

OUTILS ET SERVICES POUR INNOVER

LE CIMI-CIFOP

VAL DE LOIRE CERTIFIÉ



Le CIMI est désormais partenaire du groupe franco-suisse Stäubli International pour réaliser ses formations Constructeur.

L'organisme de formation spécialisé dans la production et la maintenance des systèmes automatisés est certifié VeriSelect Formation professionnelle depuis le 23 juin dernier. Cette certification de services sera un atout supplémentaire pour son développement.

« L'objectif est de satisfaire aux exigences du décret du 30 juin 2015 sur la qualité des actions de formation continue. La certification VeriSelect que nous avons obtenue sécurise toutes les étapes du parcours de formation des stagiaires », explique Stéphane Le Gall, directeur du CIMI, en précisant que cette certification qualité est référencée par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle

8 critères qualité ont été audités par le Bureau Veritas Certification : information des clients sur l'offre de formation, maîtrise de la création de nouvelles formations et actuali-

sation de celles existantes, réponse fiable aux demandes d'information, garantie de la qualité des formations dispensées, maîtrise du cursus du stagiaire, maîtrise de l'organisation des formations dispensées, respect des exigences des organismes financeurs et amélioration continue des prestations.

Par ailleurs le CIMI vient de signer en juillet dernier un partenariat avec le groupe franco-suisse Stäubli International dont la division robotique, située à Faverges (74), propose une large gamme de robots. Ses équipes vont réaliser les formations constructeur pour ses clients. Il s'agit là d'une nouvelle reconnaissance de l'expertise de l'organisme de formation blésois.

► Contact
02 54 74 65 15
www.cimi.fr

INNOVER TECHNIQUEMENT
AVEC LE CLUB CREACTION

Créé en 1996 par la CCI, CREAcTION est une démarche collective basée sur la créativité permettant de trouver une solution technico-économique pertinente à un problème donné. Ouvert aux ingénieurs-techniciens en charge de développement de produits, de procédés ou d'ingénierie, le club a permis l'émergence de nombreuses solutions innovantes.

« Ces ateliers de résolution de problèmes se réalisent sous forme de brainstorming dans un contexte multi entreprises pour plus d'efficacité. L'enrichissement de chacun est permanent par les échanges de savoirs techniques et le raisonnement des participants ; chaque entreprise est invitée à aborder, à son profit, un sujet de développement au cours d'une séance de créativité de 2 h », explique Jean-Marc Aafort, responsable du club, en précisant que chaque participant signe un code de conduite relatif à la diffusion des informations à des tiers et/ou à la propriété industrielle éventuelle des innovations générées par les travaux.

Les séances de créativité ont lieu les mercredis de 17 h 45 à 20 h.

► Tél. 02 54 44 64 70

LA RÉGION LANCE LE PRI



Nicolas Maniez, coordonnateur de DEV'UP en Loir-et-Cher.

En partenariat avec l'État et BPI France, la région Centre-Val de Loire propose le dispositif Partenariat régional d'innovation (PRI) pour soutenir des projets innovants. Il concerne les PME-PMI ayant un projet innovant à forte valeur ajoutée.

Inscrit dans la stratégie régionale d'innovation, l'appel à projet dispose d'une enveloppe financière de 5 M€ et concerne prioritairement les secteurs de spécialisation régionale (ingénierie et métrologie environnementale, biotechnologies et services appliqués à la santé-cosmétique, conception de systèmes pour le stockage de l'énergie, technologies de l'efficacité énergétique pour le bâtiment, TIC et services pour le tourisme patrimonial), l'industrie du futur (performance des process industriels), le numérique et les domaines de compétence des pôles de compétitivité régionaux (Elastopole, Dream, S2E2, Cosmetic Valley).

Le PRI ouvrira des financements sous forme de subvention entre 100 et 200 K€ (projets d'innovation en phase de faisabilité) ou d'avances récupérables entre 200 et 500 K€ (développement) avec un taux modulable de 50 % maximum. Les dossiers sont à déposer avant le 30 avril 2018 auprès du chargé d'affaire de BPI France.

DEV'UP et la CCI impliqués dans la promotion du dispositif

Mise en place en janvier dernier à la suite de la loi NOTRe, DEV'UP, la nouvelle agence de développement économique de la région Centre-Val de Loire, coordonne et anime le réseau régional des développeurs économiques (RDECVL) dont fait partie la CCI 41.

« Les entreprises de moins de 250 salariés et réalisant moins de 50 M€ de CA peuvent présenter des dossiers tant sur les phases d'étude-faisabilité que de développement-industrialisation. Nous allons travailler en partenariat avec la CCI 41 pour la promotion du PRI et le repérage des projets d'innovation », explique Nicolas Maniez, coordonnateur de l'antenne Loir-et-Cher située 15 mail Clouseau à Blois.

► Contact pour le dépôt des dossiers
Guillaume Vaultier
BPI France - Tél 06 74 27 85 89